

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Grand Est

A 355 - Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg

Comité de suivi des engagements de l'État

Compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2018

Documents joints :

Support de la présentation

Tableau des engagements v1 : avancement au 31/10/18 (version papier remise en réunion)

M. le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la région Grand Est introduit la réunion en replaçant le comité de ce jour dans le processus global de l'opération de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg (ACOS) et rappelle les points d'actualité du projet.

Échanges à la suite des présentations

M. le Maire de Vendenheim *s'interroge sur la raison de l'arrêt du chantier SANEF et observe que les travaux d'ARCOS sont très proches des habitations à Vendenheim et que les riverains subissent quotidiennement des nuisances importantes tels le bruit des engins ou encore les poussières*

M. Baron (SANEF) précise que le concessionnaire SANEF a suspendu le chantier dans l'attente du jugement du référé suspensif déposé par Alsace Nature contre l'arrêté de dérogation « espèces ». Ce jugement est prévu le 19 novembre prochain.

Concernant les nuisances du chantier ARCOS, M. Griebel (SOCOS) précise qu'un dossier « bruit de chantier » a été déposé à la préfecture comme l'exige la réglementation et, suite à une réunion sur place, il indique qu'un merlon de protection sera mis en œuvre côté lotissement à Vendenheim afin de réduire les nuisances subies par les riverains les plus proches.

M. le Maire d'Eckwersheim *rappelle que la tranchée couverte dite « de Vendenheim » se situe en fait sur le territoire de la commune d'Eckwersheim. Il indique par ailleurs qu'il est toujours en attente de précisions sur les modalités de transfert des matériaux des zones de déblais au sud vers les zones de remblais au nord, sur la durée effective de fermeture de la voirie concernée par*

ce transfert et sur les itinéraires de substitution qui sont à mettre en place. Il demande que des efforts soient faits pour réduire au maximum la durée de cette phase.

M. Griebel (SOCOS) rappelle qu'une réunion de concertation a eu lieu l'avant-veille et que les indications suivantes ont été communiquées à la commune : l'itinéraire qui sera emprunté par les camions qui assurent le transfert des terres comprend la route de Hoerdt qui nécessite d'être renforcée. La durée prévisible de fermeture de la voirie est de 9 mois. Pour le reste, le calendrier général du chantier a du être revu pour tenir compte des contraintes imposées par l'arrêté d'autorisation unique. Ce travail de recalage est en cours et le nouveau calendrier fera l'objet d'une communication vis-à-vis des communes concernées au plus vite.

M. le Préfet indique que si nécessaire la prochaine réunion de concertation sur les différents points soulevés entre la commune et SOCOS pourrait être conduite en présence des services de l'État.

M. l'Adjoint au maire de Geudertheim *demande si le projet de passerelle à gibier sur la commune est toujours d'actualité et s'il est toujours prévu de démolir un ouvrage du côté de Vendenheim.*

M. Griebel (SOCOS) indique que le projet de passerelle à gibier n'est plus d'actualités et précise également que le scénario envisagé un temps et qui consistait à démolir l'ouvrage n'a finalement pas été retenu.

M. le Maire de Stutzheim-Offenheim *indique que le projet comporte la réalisation de 5 ouvrages d'art à proximité de sa commune ainsi que des fouilles archéologiques. Il rappelle qu'un accord avait été donné pour que les itinéraires d'accès au chantier empruntent les chemins de l'association foncière plutôt que les rues des lotissements.*

M. Griebel (SOCOS) répond qu'une réunion à ce sujet s'est tenue fin octobre mais que les itinéraires ne sont pas encore totalement arrêtés. Il prend bonne note des observations de M. le Maire.

M. le Maire de Pfulgiesheim *rappelle que l'arrêté d'autorisation unique prévoit une obligation de résultat pour ce qui concerne la question de la gestion des eaux pluviales pour la crue centennale. Il souhaiterait avoir des précisions sur les aménagements qui seront effectivement mis en œuvre.*

M. Griebel (SOCOS) confirme que l'arrêté d'autorisation unique a bien rehaussé le niveau de protection pour les ouvrages de traitement des eaux et ceci que ce soit pour la phase chantier ou pour la phase d'exploitation ultérieure. Le redimensionnement des bassins est en cours, leur conception sera ensuite soumise à la validation de la DDT. M. Griebel s'engage à présenter aux communes concernées les nouveaux aménagements prévus dès que leur conception sera arrêtée et validée.

M. Fotré (DDT) indique que les 4 premiers bassins provisoires ont déjà été validés.

M. le Maire de Vendenheim indique que la problématique le concerne également et souhaite être associé.

M. le Maire d'Eckwersheim *souhaite avoir confirmation que le mur antibruit prévu est bien absorbant*

M. Griebel (SOCOS) confirme que les écrans acoustiques prévus sont bien absorbants sauf sur le viaduc de Vendenheim où ils seront réfléchissants. Cette dernière disposition n'aura toutefois pas de conséquence en l'absence de vis-à-vis.

M. Seara (DRAC) rappelle que ce projet constitue une opération hors normes du point de vue de l'archéologie. De nombreuses données, notamment sur la préhistoire ancienne, ont pu être collectées et la somme des connaissances ainsi acquises fera l'objet d'une diffusion ultérieurement. Pour le reste les opérations sur le terrain se déroulent normalement.

M. le Maire d'Osthoffen demande si la voie de substitution entre Breuschwickersheim et Osthoffen est bien actée

M. Griebel (SOCOS) le confirme.

M. Griebel rappelle que le bureau de contrôle extérieur SETEC représenté par M. Belnot est chargé de vérifier la mise en œuvre des engagements de l'État pour le compte des deux concessionnaires. Il a en charge la vérification de la nature des mesures envisagées et leur conformité aux engagements pris. Il a également en charge le suivi de leur avancement.

M. l'Adjoint au maire de Geudertheim relève que les oppositions au projet subsistent et demande si des dispositions particulières sont prévues en matière de politique tarifaire du péage pour les riverains de l'autoroute. Il demande également si la gare de péage est prévue ou s'il est envisagé de la supprimer.

Mme Allix (ARCOS) précise que le contrat de concession prévoit bien un dispositif traditionnel de gare de péage avec cependant des voies de type « télépéage sans arrêt ». La suppression totale de la gare de péage et la mise en place d'un dispositif de type « free flow » constituent cependant l'avenir. Le niveau des tarifs de péage figure dans le contrat de concession : pour un VL par exemple, il s'élève à 3,4 €. Un système d'abonnement est prévu pour les usagers réguliers, il permet une économie d'environ 30 %.

M. le Maire d'Eckwersheim observe que les usagers en provenance du nord doivent s'acquitter d'un péage alors que ceux en provenance du sud bénéficient d'une section gratuite.

Mme Allix (ARCOS) indique que la section gratuite au sud jusqu'à l'échangeur de la plaine de la Bruche ne constitue qu'un faible trajet d'environ 2 km sur un linéaire total de 24 km.

La question de la modulation horaire du péage est posée.

Mme Allix (ARCOS) répond que ce sujet n'est pas encore totalement tranché même si la possibilité est envisagée, la réflexion se poursuit.

M. le Maire de Vendenheim s'interroge sur les conséquences de l'invalidation du permis d'aménager du viaduc de la Bruche par le tribunal administratif

Mme Allix (ARCOS) précise que le tribunal administratif a simplement suspendu le permis d'aménager du viaduc de la Bruche dans l'attente d'un jugement sur le fond. Les travaux de ce viaduc n'ont par conséquent pas démarré.

M. le représentant de la FDSEA rappelle l'impact financier important supporté par certains agriculteurs du fait de l'aménagement foncier en cours. Ceux qui sont touchés directement par l'emprise des travaux vont perdre une partie des aides européennes (DPU, droit à paiement unique) car ils ne pourront pas faire de déclaration pendant 3 ans. L'État n'a pour le moment pas de solution à proposer.

M. Fotré (DDT) rappelle que réglementairement seule la réserve « grands travaux » est prévue pour indemniser ces exploitants. Il est conscient qu'elle n'est pas au niveau de la perte subie et précise que le différentiel sera pris en charge par le concessionnaire. M. Daul demande des précisions sur ce qui est prévu pour la phase d'exploitation de l'infrastructure.

M. Fotré propose qu'une réunion spécifique à ce sujet soit organisée prochainement à l'initiative de la DDT .

M. le représentant de la Chambre d'Agriculture *demande que les exigences en matière de compensations liées à l'aménagement foncier restent raisonnables car le monde agricole est déjà suffisamment mis à contribution. Il demande que les aménagements fonciers soient à la hauteur.*

M. Burget (vice-président du Conseil Départemental) répond que la convention signée prévoit plus de 10 000 ha d'aménagement foncier et que le Conseil Départemental reste très vigilant sur le déroulement de cette procédure.

M. Darley rappelle que l'étude d'impact qui sera produite dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier précisera les impacts et devra appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Mme Lozachmeur représentant Mme Wonner *demande qu'une plateforme d'échanges soit mise en place afin d'informer les parties prenantes des suites données aux rapports de manquement.*

M. Darley (DREAL) répond que les informations diffusées en comité de suivi et dans les sous-commissions seront mises en ligne sur le site de la DREAL. Pour les rapports de manquements, il convient au préalable de s'assurer de la communicabilité des différents documents.

M. le représentant de la coordination rurale *demande des précisions sur le calendrier des aménagements fonciers.*

M. Steinmetz (Conseil Départemental du bas-Rhin) répond que le plan de classement sera établi en 2019, la prise de possession pourrait intervenir en 2021 ou 2022 selon le nombre de réclamations à traiter.

En conclusion, M. le Préfet remercie les participants et indique qu'il envisage de tenir une nouvelle réunion du présent comité dans un délai plus rapproché, au premier semestre 2019, avec éventuellement une visite de site.